

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2022**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT.

Absent excusé : Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT

Procuration : Mathieu FERRY donne procuration à Claude VIESSANT
Nicole HEBRARD donne procuration à Nicolas BEAURE
Vincent SCHMITT donne procuration à Cécile TARRADE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 15 septembre 2022

Secrétaire de séance :

Richard AUBERT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Le procès-verbal du 11 juillet 2022 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.
Voté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.
Voté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Claude VIESSANT, 1er adjoint, correspondant incendie et secours.
Voté à l'unanimité.

ACCUEIL DE LOISIRS « CLAIR MATIN » : CONVENTION DE PARTENARIAT

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention en respectant une fourchette de prix par enfant et par jour compris entre 12 et 16€ TTC ;
Voté à l'unanimité.

SIEG : MODIFICATION DES HORAIRES D'ALLUMAGE ET D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide de modifier les horaires de l'Eclairage public.
Voté à l'unanimité.

COMPTABILITE : BUDGETS PRINCIPAL ET REGIE DE TRANSPORT - CREANCES EN NON-VALEUR

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 64.66€.
Voté à l'unanimité.

COMPTABILITE : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose le virement de crédits de 36 717€ de l'article 1323 en recette au 1323 en dépense.
Voté à l'unanimité.

BUDGET REGIE DE TRANSPORT : VENTE DU BUS SCOLAIRE, CLOTURE DU BUDGET, RESILIATION CONVENTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de procéder à la vente du bus à l'entreprise Jalicon au prix de 72000€ TTC ; de résilier les deux conventions de transport et de demander la clôture du budget Régie de transport au 31/12/2022.

Voté à l'unanimité.

RLV : CONVENTION SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le conseil municipal décide d'approuver la convention type de service commun relative à la définition des missions du service instructeur des autorisations de droit des sols.

1 ABSTENTION, 11 voix POUR

RLV : MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - SALLE LA SALESSE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4 251€ HT.

Voté à l'unanimité.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le conseil municipal approuve les modifications d'horaires de L'Agence Postale Communale.

Voté à l'unanimité.

P'TIT MARCHÉ CHANATOIS : REGLEMENT INTERIEUR - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Le conseil municipal décide de valider dans son intégralité l'avenant n°1 au règlement intérieur du marché de producteurs.

1 ABSTENTION, 11 voix POUR